



BÉNIN

ETATS FINANCIERS 2018



Sommaire

Chiffres clés et Analyse Financière	3-4
Faits marquants	5
Bilan et compte de résultat	6-8
Notes d'annexes	9-44





Date d'ouverture

Janvier 1990



Capital au 31/12/2018

20,281 milliards de F CFA



Introduction en Bourse

Novembre 2000



Conseil d'Administration au 31/12/2018

Paulin Laurent COSSI, Président
 Georges ABALLO
 Jean Joachim ADJOVI
 Edwige AKAN AHOUANMENO
 Driss BENJELLOUN
 Benoît MAFFON
 Gilbert MEHOU-LOKO
 BOA GROUP S.A., représenté par Abderrazzak ZEBDANI
 BOA WEST AFRICA, représenté par Abderrazzak ZEBDANI
 BANQUE OUEST AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT (BOAD) représentée par Ourèye SAKHO E.
 BMCE BANK, représentée par Amine BOUABID



Comité des sages au 31/12/2018

Barthélémy ASSOGBA CAKPO, Président
 Léonide ASSANKON
 Marie-Antoinette DOSSOU
 Félicienne SOSSOUMIHEN



Commissaires aux Comptes

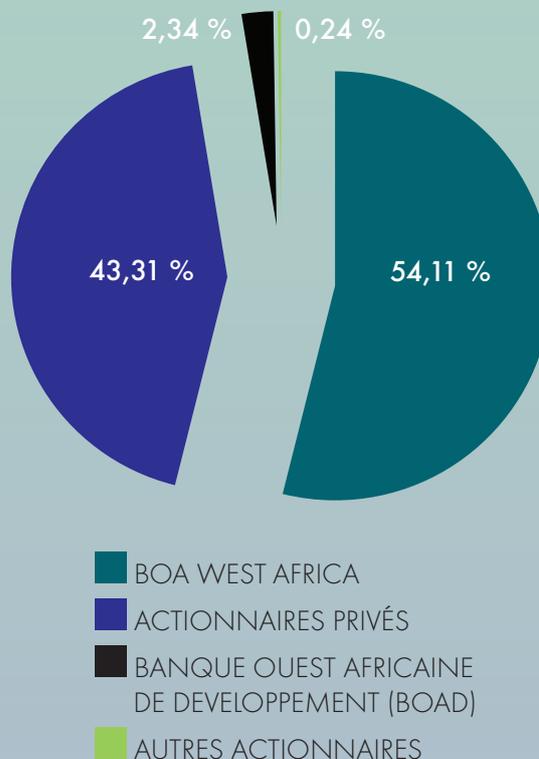
MAZARS BÉNIN
 FIDUCIAIRE D'AFRIQUE



Siège social

Avenue Jean-Paul II
 08 BP 0879 - Cotonou
 RÉPUBLIQUE DU BÉNIN
 Tél. : (229) 21 31 32 28
 Fax : (229) 21 31 31 17
 SWIFT : AFRIBJBJ

Principaux actionnaires au 31/12/2018



Analyse financière

Les encours collectés en 2018, s'élèvent à 579,1 milliards de F CFA et ont progressé de 3,5 % en année glissante. Ainsi, BOA-BENIN conserve sa première place avec une part de marché de 27,7 %.

Les engagements directs sur la clientèle de 423,8 milliards de F CFA connaissent une hausse de 5,7 % sur la période sous revue, ce qui permet à la Banque de conserver son premier rang avec une part de marché de 25,6 %.

Les emplois globaux, en baisse de 11 % sur la période glissante, s'affichent à 861 milliards F CFA. Cette baisse résulte de la nouvelle stratégie .../...



information@bankofafrica.net
 www.boabenin.com



Chiffres clés 2018

(en millions de F CFA)

Activité	2017	2018	Variation
Dépôts clientèle	559 456	579 129	3,5 %
Créances clientèle	401 024	423 895	5,7 %
Nombre d'agences en fin d'exercice	49	49	0,0 %
Structure			
Total bilan	972 549	861 015	-11,5 %
Fonds propres (avant répartition)	75 873	79 714	5,1 %
Effectif en fin de période	581	600	3,3 %
Résultat			
Produit Net Bancaire	42 156	39 387	-6,6 %
Frais généraux d'exploitation (y compris amortissements)	23 663	22 529	-4,8 %
Résultat Brut d'Exploitation	18 494	16 858	-8,8 %
Coût du risque en montant	5 396	3 570	-33,8 %
Résultat Net	12 523	12 724	1,6 %
Coefficient d'exploitation	56,1 %	57,2 %	
Coût du risque	0,90 %	0,9 %	
Rentabilité des actifs (ROA)	1,3 %	1,4 %	
Rentabilité des fonds propres (ROE)	16,9 %	16,4 %	
Solvabilité			
Tier 1	53 465	62 666	
Tier 2	4 188	1 784	
Risk Weighted Asset (RWA)	478 350	488 672	
Tier 1 + Tier 2 / RWA	12,1 %	13,5 %	

- 11,5 %
Total bilan

Ressources de la clientèle
559 456 millions F CFA
2017

579 129 millions F CFA
2018

Créances sur la clientèle
+ 5,7 %

PNB
- 6,6 %

.../... de la Banque de réduire ses placements de titres et de se recentrer sur son cœur de métier pour répondre aux nouvelles exigences des autorités monétaires.

En ce qui concerne la rentabilité, les produits d'exploitation se chiffrent à 64,5 milliards de F CFA contre 69,5 milliards de F CFA la période antérieure, soit un recul de 7 %. Cette situation est due à la baisse des produits sur titres liée à la limitation de placements par les autorités monétaires.

Les charges bancaires, en recul de 8 %, sont de 25,1 milliards de F CFA. La baisse résulte des opérations de financements auprès de la Banque Centrale.

Le Produit Net Bancaire est ainsi en régression de 6,6 %, passant de 42,1 milliards de F CFA en 2017 à 39,3 milliards de F CFA en 2018.

Le coefficient d'exploitation connaît une légère hausse : 57,2 % à fin décembre 2018 contre 56,1 % fin 2017.

Les autres charges d'exploitation et la prise en compte du coût de risque maîtrisé font ressortir un résultat net avant impôt de 13,3 milliards de F CFA.

La déduction faite de l'impôt sur le bénéfice de 600 millions de F CFA, donne un résultat net de 12,7 milliards de F CFA.

Le rendement des fonds propres s'établit à 16,4 %, soit une baisse de 0,5 points de base sur la période annuelle.

Le taux de rendement des actifs suit la tendance inverse à 1,4 % contre 1,3 % un an plus tôt.

Faits marquants

Janvier

- Lancement d'une nouvelle gamme de cartes VISA.

Février

- Sponsoring du Marathon Salésien de Parakou.
- Lancement d'une nouvelle gamme de cartes SESAME.

Mars

- Organisation d'une opération de dépistage gratuit des cancers du sein et du col de l'utérus à l'occasion de la Journée Internationale de la Femme.

Avril

- Lancement de la campagne commerciale « Epargne ».
- Participation à un évènement organisé par le Groupe, à Abidjan : Présentation des résultats au 31 décembre 2017 et perspectives des 6 BANK OF AFRICA cotées à la BRVM.

Juin

- Lancement de la campagne commerciale « Tous à l'Ecole ».

Septembre

- Lancement de « BOA Express », le service de transfert d'argent du Groupe BANK OF AFRICA.
- Participation aux Rencontres BANK OF AFRICA 2018 pour les Administrateurs du Groupe à Tanger, au Maroc.

Octobre

- Remise de cahiers scolaires « Tous à l'Ecole » dans le cadre d'une opération avec la Fondation BANK OF AFRICA.

Novembre

- Lancement de la campagne commerciale « Tous en Fête ».

Décembre

- Organisation d'une fête de Noël à l'école primaire publique de Gogotinkponmè, village à environ 70 kms à l'ouest de Cotonou, avec la Fondation BANK OF AFRICA.



Marathon de Parakou



Séance de dépistage des cancers du sein et du col de l'utérus



Remise des cahier lors de la campagne « Tous à l'Ecole »



Noël des enfants 2018

Bilan comparé des deux derniers exercices (en F CFA)

ACTIF	2017	2018
CAISSE, BANQUE CENTRALE, CCP	88 681 664 416	17 320 186 796
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILÉES	313 535 535 007	259 430 448 430
CRÉANCES INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES	42 466 065 915	35 370 857 260
CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	401 024 027 092	423 894 703 783
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE	53 207 801 855	44 516 218 712
ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE	16 331 450 959	15 251 266 609
ACTIONNAIRES OU ASSOCIÉS		
AUTRES ACTIFS	4 163 902 882	13 815 478 871
COMPTE DE RÉGULARISATION	6 297 366 395	3 784 353 924
PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME	300 000 000	300 000 000
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES	21 582 146 884	21 582 146 884
PRÊTS SUBORDONNÉS		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 309 377 841	3 531 748 980
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	21 649 809 526	22 217 595 189
TOTAL ACTIF	972 549 148 772	861 015 005 439

HORS BILAN	2017	2018
ENGAGEMENTS DONNES	111 505 335 908	89 968 881 340
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	19 470 002 527	17 304 331 883
ENGAGEMENT DE GARANTIE		
ENGAGEMENTS SUR TITRES	92 035 333 381	72 664 549 457
ENGAGEMENTS RECUS	1 162 812 931 058	1 091 099 213 304
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT		1 414 000
ENGAGEMENT DE GARANTIE	1 162 812 931 058	1 091 097 799 304
ENGAGEMENTS SUR TITRES		

Au 31/12/2017, 1 euro = 655,957 F CFA

(en F CFA)

PASSIF	2017	2018
BANQUES CENTRALES CCP		
DETTES INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES	309 293 891 394	174 926 222 124
DETTES À L'ÉGARD DE LA CLIENTÈLE	559 456 085 552	579 128 723 725
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE		
AUTRES PASSIFS	3 713 785 364	12 310 186 600
COMPTES DE RÉGULARISATION	12 936 886 984	6 556 502 547
PROVISIONS	6 834 014 870	6 595 463 772
EMPRUNTS ET TITRES ÉMIS SUBORDONNÉS	4 441 322 883	1 783 583 789
CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILÉES	75 873 161 725	79 714 322 882
CAPITAL SOUSCRIT	20 280 524 000	20 280 524 000
PRIMES LIÉES AU CAPITAL	603 405 294	603 405 294
RÉSERVES	39 275 644 641	45 497 682 153
ECART DE RÉÉVALUATION		
PROVISIONS REGLEMENTÉES		
REPORT À NOUVEAU (+/-)	3 190 416 696	608 680 766
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (+/-)	12 523 171 094	12 724 030 669
BÉNÉFICE EN INSTANCE D'AFFECTATION		
EXCÉDENT DE PRODUIT SUR LES CHARGES		
TOTAL PASSIF	972 549 148 772	861 015 005 439

Compte de résultat	(en F CFA)	
	2017	2018
INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS	53 817 050 114	53 114 427 670
INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉS	-26 358 697 943	-24 361 625 135
REVENUS DES TITRES À REVENU VARIABLE	1 414 356 430	1 052 777 947
COMMISSIONS (PRODUITS)	8 460 528 100	7 470 863 843
COMMISSIONS (CHARGES)	-682 954 550	-670 390 236
GAINS OU PERTES NETS SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATION	1 330 213 754	1 312 061 076
GAINS OU PERTES NETS SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉES		-27 772 443
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	4 442 085 087	1 543 089 988
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	-266 131 800	-46 477 601
PRODUIT NET BANCAIRE	42 156 449 192	39 386 955 109
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	-21 068 476 987	-19 871 200 478
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DÉPRÉCIATIONS DES IMMOB CORP ET INCORP	-2 594 127 227	-2 657 617 037
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	18 493 844 978	16 858 137 594
COÛT DU RISQUE	-5 396 020 967	-3 569 556 684
RESULTAT D'EXPLOITATION	13 097 824 011	13 288 580 910
GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS IMMOBILISÉS	3 834 487	35 545 657
RESULTAT AVANT IMPÔT	13 101 658 498	13 324 126 567
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	-578 487 404	-600 095 898
RESULTAT NET	12 523 171 094	12 724 030 669

Annexes

1 Note sur les principes et méthodes comptables

Présentation des comptes

Les états financiers ont été établis conformément aux principes et méthodes comptables retenus par le plan comptable révisé de l'UMOA, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2018, notamment :

- La permanence des méthodes
- La transparence
- La prudence
- La spécialisation des exercices
- L'intangibilité du bilan d'ouverture
- L'importance significative
- La prééminence de la réalité économique sur l'apparence juridique

A- Déclaration de conformité au plan comptable bancaire de l'UMOA

Les états financiers ont été établis conformément au Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2018.

B- Indication des règles et méthodes comptables appliquées par l'établissement

Les états financiers ont été établis conformément aux principes et méthodes comptables retenus par le plan comptable révisé de l'UMOA, notamment :

- La permanence des méthodes,
- La transparence,
- La séparation des exercices,
- La prudence,
- L'intangibilité du bilan d'ouverture,
- L'importance significative,
- La prééminence de la réalité économique sur l'apparence juridique.

Ces états financiers sont établis sur la base des hypothèses de base à savoir la continuité de l'exploitation et la comptabilité d'engagement.

Les intérêts et commissions assimilées ont fait l'objet de décomptes et sont rattachés à la période concernée conformément au principe de la séparation des exercices. Les commissions non assimilées à des intérêts et correspondant à des prestations de services sont enregistrées à la date de réalisation de l'opération.

Créances sur la clientèle

Les crédits à la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les banques et établissements financiers, et sont ventilés en fonction de leur nature et de leur échéance conformément aux instructions du Plan Comptable Bancaire Révisé (PCBR). Ils sont inscrits au bilan à leur valeur nominale.

Les crédits pour lesquels la banque estime qu'il existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer tout, ou une partie de leurs engagements, donnent lieu, par le débit du compte de résultat, à la constitution de provisions pour créances douteuses appréciées par dossier et compte tenu des garanties détenues.

La banque applique les dispositions de l'instruction 026-11-2016 du PCBR relatives à la comptabilisation et au provisionnement des engagements en souffrance. Les principales modifications apportées par la nouvelle réglementation portent sur les créances en souffrance et les règles de provisionnement.

En effet, les échéances impayées d'une ancienneté de 90 jours au plus ne sont plus considérées comme des créances en souffrance, et sont à ce titre inscrits dans des comptes prévus à cet effet. .../...

.../... Les créances restructurées qui n'étaient pas spécifiquement suivies dans l'ancien plan de comptes, sont maintenant enregistrées parmi les créances en souffrance dans des comptes dédiés avec la comptabilisation des décotes/surcotes sur la base de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les créances en souffrance comprennent les créances restructurées et les créances douteuses ou litigieuses :

- les créances sont dites restructurées lorsqu'elles ont fait l'objet de mesures de renégociation, consistant en des concessions envers une contrepartie qui éprouve ou est sur le point des difficultés à honorer ses engagements financiers;
- les créances douteuses ou litigieuses sont les créances, échues ou non, présentant un risque probable ou certain de non recouvrement partiel ou total.

Lorsqu'une créance devient douteuse, la perte probable consécutive est prise en compte au moyen d'une dépréciation enregistrée en déduction de cette créance. Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Les dépréciations sur les créances douteuses sont constituées conformément aux principes suivants :

- pour les risques directs sur les Etats de l'UMOA, les organismes publics hors administration centrale des Etats de l'UMOA ainsi que les risques garantis par ces mêmes agents économiques, la dépréciation est facultative ;
- pour les risques privés répondant à la définition des créances restructurées, la dépréciation, tant au titre du capital que des intérêts est facultative;
- pour les risques privés non couverts ou pour la partie des risques privés non couverte par une des garanties prévues par le dispositif prudentiel et répondant à la définition de créance douteuse ou litigieuse, le montant des dépréciations doit correspondre à au moins 20% des encours non couverts à la date du transfert en créances douteuses. Il est porté à au moins 50% du montant non couvert trois mois après le transfert en créances douteuses et à 100% neuf mois après le transfert en créances douteuses.
- pour la partie des risques privés couverte par une des garanties prévues par le dispositif prudentiel ou par les hypothèques de 1er rang, et répondant à la définition de créance douteuse ou litigieuse, la dépréciation est facultative au cours des deux premières années, à compter de la date de transfert de la créance. Elle doit couvrir au moins 50% du total des créances douteuses à compter de la troisième année, et à 100% à compter de la quatrième année. Les hypothèques de deuxième rang sont acceptées lorsque le premier rang est inscrit au nom du même établissement assujéti.

Les intérêts non réglés, portés au compte de résultat et relatifs à des créances douteuses ou litigieuses doivent être intégralement dépréciés, nonobstant l'existence de garantie éligible au dispositif prudentiel.

Dans le cadre de l'application des principes et méthodes relatives aux engagements en souffrance, la Banque a choisi d'étaler les dépréciations relatives aux créances douteuses et litigieuses assorties de garanties. Pour ces créances, les ajustements complémentaires annuels de dépréciation sont mensualisés sur l'année au lieu d'être opérés à la date anniversaire.

Portefeuille titres

L'article 5 de l'instruction 029-11-2018 du PCBR dispose que les Banques doivent documenter les stratégies à l'origine de l'acquisition et la détention de titres et leurs intentions en terme de durée de détention.

Conformément à ce choix, la Banque classe les titres qu'elle détient en portefeuille dans les catégories suivantes :

- Les titres de transactions sont acquis en vue de leur revente brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide
- Les titres de placement sont acquis avec une intention de conservation à moyen terme pour en tirer un rendement ou une plus-value
- Les titres d'investissement sont acquis avec l'intention de les détenir de façon durable, en principe jusqu'à la date de leur échéance

Les titres sont comptabilisés et évalués selon les dispositions de l'instruction 029-11-2018 du PCBR.

Commissions et coûts marginaux

La banque applique l'instruction N° 028 - 11 - 2016 relative à la comptabilisation des commissions reçues et coûts marginaux. Les commissions reçues et coûts marginaux sont étalés sur la durée de vie effective du crédit selon la méthode actuarielle ou la méthode alternative.

Créances et dettes en devises

Conformément à l'article 3 de l'instruction 025 du PCBR, " à chaque arrêté comptable, les éléments d'actif, de passif et hors bilan en devises, y compris les comptes de position de change concernés, sont évalués au cours du marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche, en ce qui concerne les devises non cotées le jour de l'arrêté".

Lors de l'arrêté comptable, les différences entre d'une part, les montants résultant de l'évaluation des comptes de position de change, et d'autre part, les montants inscrits dans les comptes de contre-valeur de position de change, sont portées au compte de résultat par le débit ou le crédit des comptes de contre-valeur de position de change.

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements y afférents sont calculés selon la méthode linéaire :

<u>CONSTRUCTIONS</u>	<u>5 %</u>
<u>MATÉRIEL DE TRANSPORT</u>	<u>25 %</u>
<u>AMÉNAGEMENTS ET INSTALLATIONS</u>	<u>10 %</u>
<u>MOBILIER ET MATÉRIEL DE BUREAU, OUTILLAGE (SELON NATURE)</u>	<u>10 % et 15 %</u>
<u>MATÉRIEL ET LOGICIEL INFORMATIQUE</u>	<u>20 %</u>

Provision pour indemnités de départ à la retraite

Les indemnités payables aux salariés lors de leur départ à la retraite résultant de la législation du travail ou d'accords contractuels font l'objet d'une provision pour risques et charges. Selon les dispositions de la Convention Collective Bancaire entrée en vigueur le 01 janvier 2013, ces indemnités sont déterminées comme suit :

Article 36 : Départ à la retraite

L'âge d'admission à la retraite est celui fixé par la législation nationale en matière de sécurité sociale.

Article 37 : Indemnité de départ à la retraite

L'agent qui cesse définitivement son service pour entrer en jouissance de la pension de vieillesse bénéficie d'une indemnité spéciale décomptée sur les mêmes bases et suivant les mêmes règles que l'indemnité de licenciement.

Le montant de cette indemnité fixée en pourcentage de l'indemnité de licenciement, varie en fonction de l'âge de départ à la retraite et de l'ancienneté dans l'établissement suivant le barème ci-après sans que toutefois **cette indemnité puisse être inférieure à huit (08) mois de salaire net d'impôts de l'agent concerné.**

ÂGE RETRAITE	ANCIENNETÉ			
	1 À 15 ANS	15 À 20 ANS	20 À 30 ANS	PLUS DE 30 ANS
55 ANS	75%	80%	85%	90%
56 ANS	67,5%	72,5%	77,5%	82,5%
57 ANS	60%	65%	70%	75%
58 ANS	52,5%	57,5%	62,5%	67,5%
59 ANS	47,5%	52,5%	57,5%	62,5%
60 ANS ET PLUS	40%	45%	50%	55%

4.2. Les dérogations

Les dérogations répondent à un souci d'une meilleure information des parties prenantes.

Le PCB révisé étant conçu dans cette optique, l'usage de dérogation devrait correspondre à des cas extrêmement rares qu'il est prévu de répartir en trois catégories :

- les dérogations aux principes comptables retenus dans le PCB révisé ;
- les dérogations aux règles et méthodes d'évaluation ;
- les dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états financiers.

L'utilisation de telles dérogations doit être justifiée dans cette note et son influence sur la situation financière et sur les résultats de l'établissement doit être présentée.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

INDICATION DE DÉROGATIONS	JUSTIFICATION DES DEROGATIONS	INFLUENCE DES CHANGEMENTS SUR LA SITUATION FINANCIERE ET LES RÉSULTATS
A. DÉROGATIONS AUX PRINCIPES COMPTABLES FONDAMENTAUX	NÉANT	NÉANT
B. DÉROGATIONS AUX RÈGLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION	NÉANT	NÉANT
C. DÉROGATIONS AUX RÈGLES D'ÉTABLISSEMENT ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS DE SYNTHÈSE	NÉANT	NÉANT

4.3. Les changements de méthodes

Les changements de méthodes interviennent notamment lorsque le PCB révisé prévoit plusieurs options d'évaluation et de présentation d'un poste des états financiers.

Par exemple, le PCB révisé prévoit de répartir les commissions reçues et coûts de transaction selon deux modalités : actuarielle ou linéaire.

Il en est également ainsi des modalités d'amortissement des immobilisations (linéaire ou dégressif) ou d'évaluation des stocks (CMP ou méthode du « PEPS »).

Les établissements de crédit ont le choix entre ces différentes méthodes et peuvent, dans certaines circonstances opter pour de nouvelles méthodes.

Ces changements doivent normalement être guidés par le souci de présentation d'une information de meilleure qualité, compte tenu des circonstances.

A l'instar des dérogations, les changements de méthodes doivent être justifiés et leur impact sur la situation financière et les résultats des établissements doit être indiqué.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATION DES DEROGATIONS	INFLUENCE DES CHANGEMENTS SUR LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
A. -CHANGEMENTS AFFECTANT LES METHODES COMPTABLES		
	Suite à la Décision n°357 instituant le nouveau plan Comptable Bancaire Révisé de l'UMOA, les états financiers individuels comprennent le bilan, le hors bilan, le compte de résultat et les notes annexes. Ils forment un tout indissociable destiné et à être publié et doivent être présentés sous une forme comparative avec l'exercice précédent.	Retraitement du bilan d'ouverture d'où l'impact sur le report à nouveau.
	Les notes annexes sont constituées de toutes les informations permettant d'avoir une juste appréciation de la situation financière de l'établissement de crédit, des risques qu'il assume et du résultat de ses opérations, Toutefois, une inscription dans les notes annexes ne peut se substituer à une inscription dans le bilan, le hors bilan ou le compte de résultat.	L'impact négatif du retraitement sur nos capitaux propres est de 374 529 309.
B. CHANGEMENTS AFFECTANT LES REGLES DE PRESENTATIONS		
	Pour l'année 2018, les Banques et Etablissement Financiers sont tenus d'élaborer des états financiers semestriels en Juin et Décembre de l'année.	Néant

4.4. Les créances sur les établissements de crédit et assimilées

La note relative aux créances sur les établissements de crédit et assimilés fait référence principalement aux attributs:

" pays de résidence " et " agent économique " définis dans l'instruction n°24-11-2016 de la BCEAO.

Les données de l'exercice de référence sont ventilées en colonne selon la nature des contreparties ci-après :

- les Banques Centrales et les Centres des Chèques Postaux ;
- les banques dans l'UMOA ;
- les autres établissements de crédit et assimilés dans l'UMOA (établissements financiers à caractère bancaire et aux systèmes financiers décentralisés) ;
- les banques du " reste du monde ". Il s'agit notamment de correspondants ne résidant pas dans l'UMOA ;

- les institutions financières internationales ou étrangères. Le contenu de cette notion est précisé par l'instruction n°24-11-2016 de la BCEAO.

Les créances interbancaires doivent être réparties en ligne entre :

- les comptes ordinaires débiteurs,
- les prêts (hors valeurs reçues en pension livrée),
- les valeurs reçues en pension livrée,
- les créances en souffrance et les dépréciations.

Les créances admissibles au refinancement de la BCEAO doivent être mises en exergue.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

	BANQUES CENTRALES, CCP	BANQUES DANS L'UMOA	AUTRES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS DANS L'UMOA	BANQUES RESTE DU MONDE	INSTITUTIONS FINANCIÈRES INTERNATIONALES OU ÉTRANGÈRES	TOTAL AU 31/12/2018	TOTAL AU 31/12/2017
COMPTES ORDINAIRES DÉBITEURS				1 894	5 673	7 567	14 560
PRÊTS		16 426		11 377		27 804	27 906
COMPTES ET PRÊTS AU JOUR LE JOUR							
PRÊTS À TERME		16 426		11 377		27 804	27 906
VALEURS REÇUES EN PENSION LIVRÉE							
VALEURS REÇUES EN PENSION AU JOUR LE JOUR							
VALEURS REÇUES EN PENSION À TERME							
CRÉANCES EN SOUFFRANCE							
TOTAL AVANT DÉPRÉCIATIONS	0	16 426	0	13 271	5 673	35 371	42 466
DONT ADMISSIBLE AU REFINANCEMENT DE LA BCEAO (***)							
DÉPRÉCIATIONS							
TOTAL APRÈS DÉPRÉCIATIONS	0	16 426	0	13 271	5 673	35 371	42 466

(Montants en millions de F CFA)

4.5. Les créances sur la clientèle

La note annexe 4.5 fait essentiellement référence à l'attribut « agent économique ».

Les données de l'exercice de référence sont ventilées en colonne selon la nature des contreparties, telle que définie par l'instruction n°24112016 de la BCEAO, comme suit :

- Etat et assimilés. Il s'agit des contreparties « administrations publiques » qui comprennent notamment le Trésor Public ;
- institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLM) ;
- sociétés financières, à l'exception des contreparties classés dans les établissements de crédit et assimilés ;
- particuliers ;
- autres : toutes les contreparties autres que celles figurant dans les établissements de crédit et assimilés ou la clientèle.

Les créances sur la clientèle doivent être réparties entre :

- les comptes ordinaires débiteurs,
- les prêts à terme (hors opérations de pension livrée,

- les opérations de pension livrée
- les opérations de location-financement et d'affacturage,
- les créances en souffrance et les dépréciations y afférentes.

Les créances sur la clientèle admissibles au refinancement de la BCEAO doivent être mises en exergue.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

CRÉANCES CLIENTÈLE	ETAT ET ASSIMILÉS	ISBLSM	SOCIÉTÉS FINANCIÈRES	PARTICULIERS	AUTRES	TOTAL AU 31/12/2018	TOTAL AU 31/12/2017
COMPTES ORDINAIRES DÉBITEURS (*)	542			6 494	4 953	11 990	12 124
PRÊTS A TERME	99 385			194 683	93 155	387 223	373 413
OPÉRATIONS DE PENSION LIVREE							
OPÉRATIONS DE LOCATION-FINANCEMENT				2 030		2 030	2 745
AFFACTURAGE							
CRÉANCES EN SOUFFRANCE				76 552	12 669	89 221	48 123
TOTAL AVANT DÉPRÉCIATIONS	99 927	0	0	279 760	110 777	490 464	436 405
DONT ADMISSIBLE AU REFINANCEMENT DE LA BCEAO (****)							
DÉPRÉCIATIONS				54 125	12 444	66 569	35 382
TOTAL APRÈS DÉPRÉCIATIONS	99 927	0	0	225 635	98 333	423 895	401 024

(Montants en millions de F CFA)

4.6. Les effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe, actions et autres titres à revenu variable

La note annexe 4.6 traite du portefeuille de titres des établissements de crédit, hormis ceux acquis dans une intention de contrôle et qui figurent dans la rubrique « Titres de participation et emplois assimilés ». Les soldes sont présentés pour l'exercice de référence et l'exercice précédent selon la ventilation suivante :

- les effets publics : ils comprennent les bons et obligations du Trésor et autres titres de créances sur des organismes publics, (éligibles aux interventions de la banque centrale) ;
- les autres obligations et titres à revenu fixe ;
- les actions et autres titres à revenu variable.

Le portefeuille est subdivisé selon son classement comptable en isolant à chaque fois le portefeuille coté.

Il est également requis de renseigner les informations suivantes, pour les différentes catégories de titres, à l'exception des titres de transaction :

- valeur brute ;
- montant des dépréciations ;
- montant net.

Il convient de préciser que le portefeuille de transaction n'a pas vocation à être déprécié puisqu'il est valorisé en juste valeur.

Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

TITRES	31/12/2018				31/12/2017			
	EFFETS PUBLICS ET ASSIMILÉS	AUTRES OBLIGATIONS ET TITRES À REVENU FIXE	ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE	TOTAL	EFFETS PUBLICS ET ASSIMILÉS	AUTRES OBLIGATION ET TITRES À REVENU FIXE	ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE	TOTAL
PORTEFEUILLE DE TRANSACTION								
BRUT	18 116	0	2 021	20 137				
CRÉANCES RATTACHÉES	0							
DÉPRÉCIATIONS	0	0	367	367				
NET	18 116	0	1 654	19 770	0	0	0	0
DONT COTÉ	0	0	0	0				
PORTEFEUILLE DE PLACEMENT ET TIAP								
BRUT	0	0	13 627	13 627	0	53 569	16 331	69 900
DÉPRÉCIATIONS	0	0	30	30	0	361		361
NET	0	0	13 597	13 597	0	53 208	16 331	69 539
DONT COTÉ	0	0	0	0	0	0	0	0
PORTEFEUILLE D' INVESTISSEMENT								
BRUT	236 338	43 290	0	279 628	313 546	0	0	313 546
CRÉANCES RATTACHÉES	6 701	1 226		7 927				
DÉPRÉCIATIONS	0	0		0	10		0	10
DÉCOTE	1 931	0		1 931				
PRIME DE REMBOURSEMENT	206			206				
NET	241 314	44 516	0	285 830	313 536	0	0	313 536
DONT COTÉ	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	259 430	44 516	15 251	319 197	313 536	53 208	16 331	383 075

(Montants en millions de F CFA)

4.7. Les titres de participation et emplois assimilés

La note annexe 4.7 complète les informations sur le portefeuille de titres des établissements de crédit en donnant des précisions sur les titres acquis dans une optique de contrôle, notamment les parts dans les entreprises liées et les titres de participation.

Il mentionne également les autres titres détenus à long terme, acquis dans la perspective de relations professionnelles durables avec l'émetteur.

L'information fournie concerne l'exercice de référence et l'exercice précédent. Elle est renseignée pour chaque titre selon les critères suivants :

- le pays d'implantation de l'émetteur du titre.
- le caractère coté ou non coté : il donne une information sur la liquidité du titre ;
- le secteur d'activité de l'émetteur ;
- le capital social de l'émetteur ;
- le pourcentage de détention par l'établissement déclarant : il permet d'apprécier le classement effectué entre les différentes catégories de participation ;
- le prix d'acquisition du titre ;
- la valeur comptable nette sur les deux exercices concernés ;
- les produits générés sur l'exercice : il s'agit notamment des dividendes et des indemnités de fonction (présent au conseil d'administration de l'émetteur).

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

DÉNOMINATION DE LA SOCIÉTÉ ÉMETTRICE	PAYS D'IMPLANTATION	COTÉ/NON COTÉ	SECTEUR D'ACTIVITÉ	CAPITAL SOCIAL	POURCENTAGE DE DÉTENTION	PRIX D'ACQUISITION	VALEUR COMPTABLE NETTE (N)	VALEUR COMPTABLE NETTE (N+1)	PRODUITS GÉNÉRÉS SUR L'EXERCICE (DIVIDENDES + JETONS DE PRÉSENCE)
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES									
BANK OF AFRICA - KENYA	KENYA	NON	BANQUE	35 755	31%	20 644	20 644	20 644	
BOA-FRANCE	FRANCE	NON	BANQUE	4 592	13%	947	491	491	
TITRES SCI OLYMPE	CÔTE D'IVOIRE	NON	IMMOBILIER	200	33%	65	65	65	
TITRES STE AISSA	BÉNIN	NON	INFORMATIQUE	42	16,67%	7	7	7	
TITRES AGORA	CÔTE D'IVOIRE	NON	PRISE DE PARTICIPATION	5 000	8%	375	375	375	750
TITRES DE PARTICIPATIONS									
TITRES CRRH - UEMOA	TOGO	NON	ETS FINANCIERS	8 375	2,39%			200	
TITRES ALLIANZ BENIN	BÉNIN	NON	ASSURANCES	1 000	10	100	100	100	5
AUTRES TITRES DETENUS À LONG TERME									
TITRES CRRH - UEMOA	TOGO	NON	ETS FINANCIERS	8 375	2,39%	200	200		

(Montants en millions de F CFA)

4.8. Les immobilisations corporelles et incorporelles

La note 4.8 y relative présente une variation des immobilisations et des amortissements sur l'exercice de référence, en indiquant les montants en début de période, les mouvements de l'exercice et les soldes de clôture tel qu'il figure au bilan de la période sous revue.

Les immobilisations sont catégorisées selon qu'elles relèvent ou non de l'exploitation.

La note permet de distinguer les immobilisations prises en location-financement de celles mises en location simple.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

IMMOBILISATION	MONTANT BRUT AU DÉBUT DE L'EXERCICE	ACQUISITIONS DE L'EXERCICE RÉVALORISATIONS	CESSION OU RETRAIT DE L'EXERCICE	MONTANT BRUT À LA FIN DE L'EXERCICE	AMORTISSEMENTS / DÉPRÉCIATIONS				MONTANT NET À LA FIN DE L'EXERCICE
					EN DÉBUT D'EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	EN FIN D'EXERCICE	
IMMOBILISATIONS D'EXPLOITATION	40 770	2 446	398	42 817	22 217	2 378	297	24 299	18 518
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6 538	687	167	7 057	3 287	406	167	3 526	3 532
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	34 232	1 759	231	35 760	18 930	1 973	129	20 773	14 987
- PRISES EN LOCATION-FINANCEMENT									
- MISES EN LOCATION-SIMPLE									
- AUTRES									
IMMOBILISATIONS HORS EXPLOITATION	7 111	1 288	0	8 399	861	306	0	1 167	7 232
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES									
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 111	1 288	0	8 399	861	306	0	1 167	7 232

(Montants en millions de F CFA)

4.9. Les dettes envers les établissements de crédit et assimilés

La présente note fait référence aux attributs « résidence » et « agent économique » définis dans l'instruction n°24-11-2016 de la BCEAO.

Les soldes sont présentés pour l'exercice de référence et l'exercice précédent, les données de l'exercice de référence étant ventilées selon la nature des contreparties ci-après :

- les Banques Centrales et les CCP ;
- les banques dans l'UMOA ;
- les autres établissements de crédit et assimilés dans l'UMOA ;
- les banques du « reste du monde » ;
- les institutions financières internationales ou étrangères.

Les dettes doivent être ventilées entre les comptes ordinaires créditeurs, les emprunts (hors valeurs données en pension livrée) et les valeurs données en pension livrée.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

DETTES	BANQUES CENTRALES, CCP	BANQUES DANS L'UMOA	AUTRES ETABLISSEMENT DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS DANS L'UMOA	BANQUES RESTE DU MONDE	INSTITUTIONS FINANCIÈRES INTERNATIONALES OU ÉTRANGÈRES	TOTAL AU 31/12/2018	TOTAL AU 31/12/2017
COMPTES ORDINAIRES CRÉDITEURS	4 974	3 433	3 771			12 178	17 841
EMPRUNTS				409		409	48 462
AU TITRE DU MARCHÉ MONÉTAIRE							
AU JOUR LE JOUR							
À TERME				409		409	48 462
VALEUR DONNÉES EN PENSION LIVRÉE	162 339					162 339	242 992
AU JOUR LE JOUR							
À TERME	162 339					162 339	242 992
TOTAL	167 313	3 433	3 771	409	0	174 926	309 294

(Montants en millions de F CFA)

4.10. Les dépôts de la clientèle

La note annexe 4.10 fait référence à l'attribut « agent économique ».

Les données de l'exercice de référence sont ventilées selon la nature des contreparties, telle que définie par l'instruction n°24-11-2016 comme suit :

- l'Etat et assimilés. Il s'agit des contreparties « administrations publiques » qui comprennent notamment le Trésor Public ;
- les institutions sans but lucratif au service des ménages, définies par l'instruction précédente ;
- les sociétés financières. Il s'agit des sociétés financières, à l'exception des contreparties classés dans les établissements de crédit et assimilés ;
- les particuliers ;
- les autres : toutes les contreparties autres que celles figurant dans les établissements de crédit et assimilés ainsi que la clientèle.

Les dettes doivent être réparties entre les comptes ordinaires créditeurs, les dépôts à terme, les opérations de pension livrée, les comptes d'épargne à régime spécial et les autres dépôts.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

DÉPÔTS	ETATS ET ASSIMILÉS	ISBLSM	SOCIÉTÉS FINANCIÈRES	PARTICULIERS	AUTRES	TOTAL AU 31/12/2018	TOTAL AU 31/12/2017
COMPTES ORDINAIRES CRÉDITEURS	52 702	1 514		63 180	138 682	256 078	229 623
COMPTES ET DÉPÔTS À TERME	61 310	13		78 292	55 473	195 088	183 413
OPÉRATIONS DE PENSION LIVRÉE							
COMPTE D'EPARGNE À RÉGIME SPÉCIAL				112 339		112 339	111 686
AUTRES DÉPÔTS				15 625		15 625	34 734
TOTAL	114 012	1 527	0	269 436	194 155	579 129	559 456

(Montants en millions de F CFA)

4.11. Les dettes représentées par un titre, emprunts et titres émis subordonnés

La note annexe 4.11 répartit les éléments requis en deux catégories :

- les dettes représentées par un titre, ventilées entre les emprunts obligataires et les autres dettes;
- les emprunts et titres émis subordonnés, selon leur échéance déterminée ou non.

Sont considérés comme subordonnés, les fonds provenant de l'émission de titres ou d'emprunts et dont le remboursement

en cas de liquidation n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers.

Du fait de cette subordination, ces emprunts et titres émis sont assimilés à des quasi fonds propres.

A l'intérieur des deux grandes rubriques susmentionnées, les informations suivantes doivent être fournies par ligne d'émission:

- la devise de l'émission ;

- le montant de l'émission ;
- le taux d'intérêt ;
- l'existence ou non de conditions suspensives de paiement des coupons : il s'agit en général de l'une des conditions de subordination requises des emprunts subordonnés ;
- l'échéance de remboursement ou l'échéance de remboursement de la dernière annuité dans le cas d'une émission amortissable ;
- le montant net tel qu'il apparaît au passif du bilan ;

le montant éventuellement admis dans le calcul des fonds propres prudentiels, eu égard aux conditions d'éligibilité retenus dans le dispositif prudentiel.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE, EMPRUNTS ET TITRES ÉMIS SUBORDONNÉS	DEVISE	MONTANT EN DEVISE À L'ORIGINE	TAUX D'INTÉRÊT	CONDITIONS SUSPENSIVES DE PAIEMENT DES COUPONS	ÉCHÉANCES	MONTANT AU 31/12/2018	MONTANT ADMIS DANS LES FONDS PROPRES PRUDENTIELS
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE							
- EMPRUNTS OBLIGATAIRES							
- AUTRES DETTES							
EMPRUNTS ET TITRES ÉMIS SUBORDONNÉS						1 784	
- À DURÉE DÉTERMINÉE	EURO	7 294	5,90%			1 784	
- À DURÉE INDÉTERMINÉE							
TOTAL						1 784	

(Montants en millions de F CFA)

4.12. Les dépréciations et provisions

La note annexe 4.12 correspond à un tableau de variation des dépréciations et provisions sur l'exercice de référence et précise les motifs de reprise (dépréciation ou provision sans objet, autre motif à préciser). Conformément à la terminologie retenue :

- les dépréciations sont calculées sur les actifs. Elles sont présentées selon la nature des actifs (créances interbancaires, créances clientèle, titres et autres)
- les provisions constituent des passifs à présenter également selon leur nature (risque d'exécution d'engagement par signature, pensions de retraite et obligations similaires, autres risques et charges).

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS	31/12/17	DOTATIONS	REPRISES		31/12/18
			SANS OBJET	AUTRES	
DÉPRÉCIATIONS	60 179	12 840	4 881	0	68 139
CRÉANCES RESTRUCTURÉES ET CRÉANCES DOUTEUSES ET LITIGEUSES - EC	58 301	12 788	4 520		66 569
TITRES DE PLACEMENT		30			30
PART DANS LES ENTREPRISES LIÉES	456				456
TITRE DE TRANSACTION	361	6			367
AUTRES ACTIFS	1 061	22			1 083
PROVISIONS	6 834	2 080	2 319	0	6 595
RISQUES D'EXÉCUTION D'ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE SUR ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT					
RISQUES D'EXÉCUTION D'ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE SUR CLIENTÈLE	1 828	1 596	1 130		2 294
PENSIONS DE RETRAITE ET OBLIGATIONS SIMILAIRES	116		75		42
AUTRES RISQUES ET CHARGES	4 890	483	1 114	0	4 259

(Montants en millions de F CFA)

4.13. La variation des capitaux propres

La note annexe 4.13 retrace la variation des éléments constitutifs des capitaux propres sur l'exercice de référence et l'exercice précédent, notamment le capital social, les primes liées au capital, les réserves et le report à nouveau.-

Des lignes relatives aux ajustements de début de période sont prévues pour tenir compte de la possibilité de comptabilisation sur cette rubrique.

Le traitement de l'impact de la transition vers le PCB révisé constitue un exemple d'ajustement des capitaux propres en début de période.

Les ajustements effectués par l'établissement doivent être commentés dans la note.-

Les lignes dénommées « Augmentation, réduction de capital » permettent de remplir les colonnes « capital » et « primes d'émission et de fusion ».

Celles dénommées « Résultat de la période » et « Distribution de dividendes » doivent être remplies uniquement pour la colonne « Réserves, report à nouveau, résultat », le montant relatif aux distributions de dividendes étant présenté en déduction du résultat.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	CAPITAL	PRIMES D'EMISSION ET DE FUSION	RÉSERVES, REPORT À NOUVEAU, RÉSULTAT	CAPITAUX PROPRES
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2016	10 073	10 493	51 868	72 433
AJUSTEMENTS DE DÉBUT DE PÉRIODE				
CAPITAUX PROPRES AU 1/01/2017	10 073	10 493	51 868	72 433
AUGMENTATION / RÉDUCTION DE CAPITAL				
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE			12 523	12 523
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES			-9 684	-9 684
AUTRES MOUVEMENTS	10 208	-9 890	282	600
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2017	20 281	603	54 989	75 873
AJUSTEMENTS DE DÉBUT DE PÉRIODE				
CAPITAUX PROPRES AU 1/01/2018	20 281	603	54 989	75 873
AUGMENTATION / RÉDUCTION DE CAPITAL				
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE			12 724	12 724
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES			-8 883	-8 883
AUTRES MOUVEMENTS				
BILAN AU 31/12/2018	20 281	603	58 830	79 714

(Montants en millions de F CFA)

4.14. La répartition du capital et des droits de vote

La note annexe 4.14 relative à la répartition du capital et des droits de vote représente la structure du capital de l'établissement déclarant.

Le capital est ainsi ventilé entre les personnes morales (y compris les administrations publiques), les personnes physiques hors salariés et les salariés, l'information étant fournie de façon nominative au titre de :

- la nationalité de l'actionnaire ;
- l'adresse de domiciliation de l'actionnaire ;
- le nombre de titres détenus par l'actionnaire ;
- la part du capital détenue par l'actionnaire ;
- le pourcentage de droits de vote de l'actionnaire.

Cette information est importante avec l'introduction dans le droit des sociétés commerciales des actions dénommées « actions de préférence sans droit de vote ».

Cet état de fait peut contribuer à renforcer le contrôle au-delà de l'information fournie par le pourcentage d'intérêt.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

MONTANT DU CAPITAL

MONTANT DU CAPITAL SOUSCRIPTEUR ET NON APPELÉ

VALEUR NOMINALE DES TITRES

IDENTITÉ DES ACTIONNAIRES OU ASSOCIÉS	NATIONALITÉ	ADRESSE	NOMBRE DE TITRES DETENUS		PART DU CAPITAL	POURCENTAGE DE DROITS DE VOTE
			31/12/18	43 100		
PERSONNES MORALES			12	12	57%	57%
- DONT ETAT	BÉNIN	BÉNIN	0,01	0,01		
- DONT ORGANISMES PUBLICS			12	12	57%	57%
BOA WEST AFRICA	CÔTE D'IVOIRE	CÔTE D'IVOIRE	10,97	10,97	54%	54%
ATTICA	CÔTE D'IVOIRE	CÔTE D'IVOIRE	0,05	0,05		
BOAD	TOGO	TOGO	0,48	0,48	2%	2%
CNSS	BÉNIN	BÉNIN	0,01	0,01		
LA POSTE DU BÉNIN	BÉNIN	BÉNIN				
PERSONNES PHYSIQUES HORS SALARIÉS			8,77	8,77	43%	43%
ACTIONNAIRES PRIVÉS			8,77	8,77	43%	43%
SALARIÉS			0	0	0%	0%
TOTAL			20	20	100%	100%

(Montants en millions de F CFA)

4.15. La ventilation des emplois et ressources suivant la durée résiduelle

La note annexe 4.15 a pour objectif de donner une information sur la liquidité de l'établissement déclarant, étant entendu que le ratio de liquidité auquel sont soumis les établissements de crédit est déterminé selon des modalités précisées par le dispositif prudentiel

Les ventilations prévues sont conformes à l'attribut « durée résiduelle » définie dans l'instruction n°24-11-2016 de la BCEAO.

L'actif et le passif sont présentés selon leurs principales composantes, à l'exclusion respectivement des immobilisations et des capitaux propres et ressources assimilées dont la maturité n'a pas vocation à impacter le ratio de liquidité.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

EMPLOIS/RESSOURCES	MOINS DE 1 MOIS	1 MOIS À 3 MOIS	3 MOIS À 1 AN	1 AN À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	TOTAL AU 31/12/2018
ACTIF						
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS	125		2 846	32 293	106	35 370
CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	7 670			45 317	370 907	423 895
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE				44 516		44 516
TITRES DE TRANSACTION				18 116		18 116
TITRES DE PLACEMENT				13 597		13 597
TITRES D'INVESTISSEMENT				241 314		241 314
TOTAL	7 796	0	2 846	395 153	371 013	776 809
PASSIF						
DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS				174 926		174 926
DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	3 425			579 129		582 554
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE				1 784		1 784
TOTAL	3 425	0		755 839	0	759 264

(Montants en millions de F CFA)

4.16. Les opérations en devises

La note annexe 4.16 a pour objet de renseigner la position de l'établissement déclarant par rapport à chaque devise dans laquelle il effectue des opérations.

Aucune compensation n'est effectuée entre les actifs et les passifs d'une part et, d'autre part, entre les devises à recevoir et les devises à livrer.

Les informations sont données pour l'exercice de référence et l'exercice précédent.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

DEVICES	31/12/18				31/12/17			
	ACTIF	PASSIF	DEVICES À RECEVOIR	DEVICES À LIVRER	ACTIF	PASSIF	DEVICES À RECEVOIR	DEVICES À LIVRER
OPÉRATIONS EN DEVICES	861 015	861 015	1 294	1 294	972 549	972 549	200	200
TOTAL	861 015	861 015	1 294	1 294	972 549	972 549	200	200

(Montants en millions de F CFA)

Annexe 4.17. Engagements de financement et de garantie

ENGAGEMENTS	31/12/17	31/12/18
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE DONNES	111 505	89 969
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT EN FAVEUR DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS		
CRÉDITS DOCUMENTAIRES		
ACCEPTATIONS OU ENGAGEMENTS DE PAYER		
OUVERTURES DE CRÉDITS CONFIRMÉS		
AUTRES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNÉS		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT EN FAVEUR DE LA CLIENTÈLE	18 148	17 304
CRÉDIT DOCUMENTAIRES IMPORT		
ACCEPTATIONS OU ENGAGEMENTS DE PAYER		
OUVERTURES DE CRÉDITS CONFIRMÉS	326	326
AUTRES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS DONNÉS	17 822	16 978
ENGAGEMENTS DE GARANTIES D'ORDRE DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS	1 321	
CONFIRMATIONS D'OUVERTURES DE CRÉDITS DOCUMENTAIRES		
ACCEPTATIONS OU ENGAGEMENTS DE PAYER		
AUTRES ENGAGEMENTS DONNÉS	1 321	
ENGAGEMENTS DE GARANTIE D'ORDRE DE LA CLIENTÈLE	92 036	72 665
OBLIGATIONS CAUTIONNÉES		
CAUTIONS, AVALS ET AUTRES GARANTIES DONNÉS	86 581	71 326
GARANTIES DE REMBOURSEMENT DE CRÉDITS		
AUTRES GARANTIES DONNÉES	5 455	1 339
ENGAGEMENTS DOUTEUX		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE REÇUS	1 162 812	1 091 096
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT REÇUS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS	218 643	218 643
CRÉDITS DOCUMENTAIRES		
ACCEPTATIONS OU ENGAGEMENTS DE PAYER		
OUVERTURES DE CRÉDITS CONFIRMÉS		
AUTRES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT REÇUS	218 643	218 643
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT REÇUS DE LA CLIENTÈLE	34 978	18 898
ACCEPTATIONS OU ENGAGEMENTS DE PAYER		
AUTRES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT REÇUS	34 978	18 898
ENGAGEMENTS DE GARANTIE REÇUS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS	170 093	215 996
CONFIRMATIONS D'OUVERTURE DE CRÉDITS DOCUMENTAIRES		
ACCEPTATIONS OU ENGAGEMENTS DE PAYER		
AUTRES ENGAGEMENTS REÇUS	170 093	215 996
ENGAGEMENTS DE GARANTIE REÇUS DE LA CLIENTÈLE	739 098	637 559
GARANTIES REÇUES DE L'ÉTAT ET DES ORGANISMES ASSIMILÉS		
GARANTIES REÇUES DES ENTREPRISES D'ASSURANCE ET DE CAPITALISATION		
GARANTIES REÇUES DE LA CLIENTÈLE FINANCIÈRE		
AUTRES GARANTIES REÇUES	739 098	637 559

(Montants en millions de F CFA)

4.18. Les valeurs et sûretés reçues / données en garantie

La note annexe 4.18 relative aux garanties est scindée en deux parties, distinguant d'une part, les valeurs et sûretés reçues en garantie et, d'autre, part les valeurs et sûretés données en garantie.

Les informations fournies constituent un indicateur sur la politique de prise de risque des établissements de crédit.

Les valeurs et sûretés sont réparties entre :

- les effets publics et valeurs assimilées ;
- les autres titres ;
- les hypothèques ;
- les autres valeurs et sûretés réelles.

Les informations fournies en colonne concernent la valeur comptable des garanties, les rubriques du bilan et du hors-bilan concernées par les garanties et le montant des actifs, passifs ou engagements couverts par ces garanties.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

VALEURS ET SÛRETÉS REÇUES EN GARANTIE	VALEUR NETTE COMPTABLE	RUBRIQUE DE L'ACTIF OU DU HORS BILAN ENREGISTRANT LES CRÉANCES OU ENGAGEMENTS DONNÉS	MONTANT DES CRÉANCES ET DES ENGAGEMENTS DONNÉS COUVERTS
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILÉES			
AUTRES TITRES	114 180		
HYPOTHÈQUES	158 434		
AUTRES VALEURS ET SÛRETÉS RÉELLES	818 485		
TOTAL	1 091 099	0	0

VALEURS ET SÛRETÉS DONNÉES EN GARANTIE	VALEUR NETTE COMPTABLE	RUBRIQUE DU PASSIF OU DU HORS BILAN ENREGISTRANT LES DETTES OU ENGAGEMENTS REÇUS	MONTANT DES DETTES ET DES ENGAGEMENTS REÇUS COUVERTS
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILÉES			
AUTRES TITRES	17 304		
HYPOTHÈQUES	72 665		
AUTRES VALEURS ET SÛRETÉS RÉELLES			
TOTAL	89 969	0	0

(Montants en millions de F CFA)

4.19. Le coût du risque

L'importance de cette nouvelle notion justifie qu'elle soit présentée sur une période de trois (3) ans, elle est répartie entre les deux principales catégories de contreparties (établissements de crédit et clientèle).

Une troisième rubrique dénommée « autres risques » permet de renseigner les autres types de risques.

Concernant spécifiquement les deux contreparties identifiées, une répartition est faite entre :

- les dotations nettes pour dépréciations;
- les pertes non couvertes par des dépréciations ;
- les récupérations sur créances amorties.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

COÛT DU RISQUE	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS	0	0	0
DOTATIONS NETTES POUR DÉPRÉCIATIONS			
PERTES NON COUVERTES PAR DES DÉPRÉCIATIONS			
RÉCUPÉRATIONS SUR CRÉANCES AMORTIES			
CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	2 983	5 396	3 571
DOTATIONS NETTES POUR DÉPRÉCIATIONS	10 243	6 625	1 953
DOTATION DE PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 687	5 549	2 103
PERTES NON COUVERTES PAR DES DÉPRÉCIATIONS	1 187	254	1 717
RÉCUPÉRATIONS SUR CRÉANCES AMORTIES CLT		39	99
REPRISE DE PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	760	3 260	2 319
REPRISE DE DÉPRÉCIATION SUR CRÉANCES EN SOUFFRANCE	10 134	7 032	7 036
AUTRES RISQUES	0	0	0

(Montants en millions de F CFA)

4.20. L'évolution des résultats et autres éléments d'importance significative

Les informations de la note annexe 4.20 sont également présentées sur une période de trois (3) ans, notamment l'exercice de référence et les deux exercices précédents.

Elles concernent principalement:

- les opérations et résultat de l'exercice (produit net bancaire, résultat d'exploitation, impôt sur le résultat, résultat net) ;
- le résultat par action (résultat net par action ou part sociale et bénéfice distribué par action ou part sociale) ;
- le personnel et la politique salariale (rémunérations brutes de l'exercice, avantages sociaux versés aux personnels, participations et intéressements, effectifs moyen au cours de l'exercice).

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

EVOLUTION DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS D'IMPORTANCE SIGNIFICATIVE	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018
CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILÉES	72 433	75 873	79 714
OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE			
PRODUIT NET BANCAIRE	39 335	42 156	39 387
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	18 728	13 097	13 289
IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT	718	578	600
RÉSULTAT NET	16 139	12 523	12 724
RESULTAT PAR ACTION			
RÉSULTAT NET PAR ACTION OU PART SOCIALE	16 023	617	627
BÉNÉFICE DISTRIBUÉ PAR ACTION OU PART SOCIALE	9 614	438	438
PERSONNEL ET POLITIQUE SALARIALE			
RÉMUNÉRATIONS BRUTES DE L'EXERCICE	6 599	7 133	8 674
AVANTAGES SOCIAUX VERSÉS AUX PERSONNELS	1 721	2 187	2 660
PARTICIPATIONS ET INTÉRESSEMENT			
EFFECTIF MOYEN AU COURS DE L'EXERCICE	561	594	596

(Montants en millions de F CFA)

4.21. Les informations sectorielles

Retracées dans la note annexe 4.21, les informations sectorielles sont particulièrement utiles pour les entités détenant des succursales auxquels l'établissement déclarant est ainsi exposé dans d'autres Etats membres de l'UMOA ou à l'étranger car elles permettent de ventiler les actifs, passifs, engagements de hors-bilan et résultats suivant l'attribut « pays de résidence » défini dans l'instruction n°24-11-2016 de la BCEAO. Si l'information financière contenue dans le bilan, le hors bilan et le compte de résultat occulte l'information sectorielle, la présente note matérialise l'intérêt de faire ressortir ces informations, qui renseignent sur la rentabilité des investissements réalisés en dehors de l'Etat d'implantation et les risques.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

	ETAT DU DECLARANT	AUTRES ETATS DE L'UMOA	AUTRES RESIDENTS UMOA	RESTE DU MONDE	TOTAL 31/12/2018	TOTAL 31/12/2017
BILAN						
ACTIF	861 015				861 015	972 549
PASSIF	861 015				861 015	972 549
HORS BILAN						
ENGAGEMENTS DONNÉS	89 969				89 969	111 505
ENGAGEMENTS REÇUS	1 091 099				1 091 099	1 162 812
COMPTE DE RESULTAT						
PRODUIT NET BANCAIRE	39 387				39 387	42 156

(Montants en millions de F CFA)

4.22. Les rémunérations et avantages des dirigeants

La publication des informations relatives aux rémunérations et avantages des dirigeants participe à la bonne gouvernance des établissements de crédit.

Elles font l'objet de la note annexe 4.22. Il ne s'agit pas d'une publication individuelle, mais plutôt d'une information globale sur deux exercices, ventilée comme suit :

- rémunérations brutes y compris les indemnités de fonction et les avantages en nature ;
- rémunérations à base d'action ;
- avantages postérieurs à l'emploi, y compris les indemnités de fin de contrat de travail ;
- assurance maladie ;
- autres avantages.

Les dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités d'un établissement, y compris les administrateurs de cet établissement.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

REMUNERATIONS ET AVANTAGES	TOTAL 31/12/2017	TOTAL 31/12/2018
REMUNERATIONS BRUTES Y COMPRIS LES INDEMNITES DE FONCTION ET LES AVANTAGES EN NATURE	2763	2832
RÉMUNÉRATIONS BRUTES	2 490	2 610
INDEMNITÉ DE FONCTION	241	208
AVANTAGES EN NATURE	32	14
PAIEMENTS A BASE D'ACTIONS		
NOMBRE D'ACTIONS	NÉANT	NÉANT
VALORISATION DE L'ACTION AU 31/12	NÉANT	NÉANT
NOMBRE D'OPTIONS NON EXERCÉES AU 31/12	NÉANT	NÉANT
VALORISATION DE L'ACTION AU 31/12	NÉANT	NÉANT
AVANTAGES POSTERIEURS À L'EMPLOI	1 787	1 783
INDEMNITÉ DE FIN DE CARRIÈRE	1 787	1 783
RÉGIME DE RETRAITE À COTISATIONS DÉFINIES		
ASSURANCE MALADIE		
AUTRES AVANTAGES		

(Montants en millions de F CFA)

4.23. Les prêts, avances et garanties accordés aux dirigeants

La publication de la note annexe 4.23 portant sur les prêts, avances et garanties accordés aux dirigeants participe également à la bonne gouvernance des établissements de crédit.

L'information est fournie par ligne d'avantage, mais de façon anonyme, en précisant les conditions de l'octroi du prêt, de l'avance ou de la garantie (taux d'intérêt, autorisation ou non du conseil d'administration).

L'information est étendue aux principaux actionnaires ou associés ainsi qu'aux entreprises dans lesquelles ces personnes exercent des fonctions de direction, d'administration ou de gérance ou détiennent plus du quart du capital social.

Conformément aux dispositions de la loi bancaire, les principaux actionnaires ou associés sont ceux d'entre eux qui détiennent chacun directement ou indirectement 10% des droits de vote au sein de l'établissement de crédit.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

PRETS, AVANCES ET GARANTIES	QUALITE DU BENEFICIAIRE	MONTANT		TAUX D'INTÉRÊT	AUTORISATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
		INITIAL	SOLDE		
PRÊTS		3 387	2 435		
	DIR. DE L'AUDIT INTERNE	40	18	3,8%	
	DIR. DES RISQUES	1	0	0,0%	
	DIR. DES RISQUES	6	4	1,5%	
	DIR. DES RISQUES	30	19	1,5%	
	RESP.SERV.OPÉR.DOMESTIQUES	1	0	0,0%	
	RESP.SERV.OPÉR.DOMESTIQUES	23	22	1,5%	
	DIR. D'AGENCE	1	0	0,0%	
	DIR. D'AGENCE	5	0	1,5%	
	DIR. D'AGENCE	18	4	1,5%	
	DIR. RETAIL COMMERCIAL ET RÉSEAU	8	7	1,5%	
	DIR. RETAIL COMMERCIAL ET RÉSEAU	1	0	0,0%	
	DIR. RETAIL COMMERCIAL ET RÉSEAU	7	5	1,5%	
	DIR. RETAIL COMMERCIAL ET RÉSEAU	55	38	3,0%	
	DIR. D'AGENCE	1	0	0,0%	
	DIR. D'AGENCE	17	13	1,5%	
	DIR. FINANCIER	1	0	0,0%	
	DIR. FINANCIER	5	5	1,5%	
	DIR. FINANCIER	11	7	1,5%	
	DIR. FINANCIER	19	10	1,5%	
	DIR. FINANCIER	22	11	1,5%	
	RESP.SERV.RISQUES OPÉRATIONNELS	11	10	1,5%	
	RESP.SERV.RISQUES OPÉRATIONNELS	1	0	0,0%	
	RESP.SERV.RISQUES OPÉRATIONNELS	16	5	3,0%	
	RESP. ADJ.SERV.OPÉR. INTER.	4	3	1,5%	
	RESP. ADJ.SERV.OPÉR. INTER.	12	10	1,5%	
	RESP.SERV.CONSEIL CONFORMITÉ ET ASSISTANCE	1	0	0,0%	
	RESP.SERV.CONSEIL CONFORMITÉ ET ASSISTANCE	1	1	1,5%	
	RESP.SERV.CONSEIL CONFORMITÉ ET ASSISTANCE	7	4	1,5%	
	RESP.SERV.CONSEIL CONFORMITÉ ET ASSISTANCE	16	7	1,5%	
	RESP. SERVICE AUDIT INTERNE	1	0	0,0%	
	RESP. SERVICE AUDIT INTERNE	0	29	3,0%	
	ADJOINT DIRECTEUR DE L'AUDIT INTERNE	1	0	0,0%	
	ADJOINT DIRECTEUR DE L'AUDIT INTERNE	24	19	1,5%	
	ADJOINT DIRECTEUR DE L'AUDIT INTERNE	29	13	3,0%	
	RESPONSABLE SERVICE CONTENTIEUX	17	8	1,5%	
	DIRECTEUR D'AGENCE	1	0	0,0%	
	DIRECTEUR D'AGENCE	15	13	1,5%	
	RESPONSABLE QUALITÉ	8	7	1,5%	
	RESPONSABLE QUALITÉ	1	0	0,0%	

(Montants en millions de F CFA)

PRETS, AVANCES ET GARANTIES	QUALITE DU BENEFICIAIRE	MONTANT		TAUX D'INTÉRÊT	AUTORISATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
		INITIAL	SOLDE		
	RESPONSABLE QUALITÉ	26	12	3,0%	
	RESPONSABLE QUALITÉ	6	0	3,0%	
	RESPONSABLE MIDDLE OFFICE	14	6	1,5%	
	RESP.SERV. DES TRANSFERTS RAPIDES	1	0	0,0%	
	RESP.SERV.DES TRANSFERTS RAPIDES	33	33	3,0%	
	DIRECTEUR D'AGENCE	1	0	0,0%	
	DIRECTEUR D'AGENCE	14	10	1,5%	
	RESPONSABLE SERVICE ASSURANCE	1	0	0,0%	
	RESPONSABLE SERVICE ASSURANCE	10	9	1,5%	
	RESPONSABLE SERVICE ASSURANCE	19	5	3,0%	
	DIRECTEUR D'AGENCE	1	0	0,0%	
	DIRECTEUR D'AGENCE	7	7	1,5%	
	DIRECTEUR D'AGENCE	20	17	3,0%	
	DIRECTEUR D'AGENCE	1	0	0,0%	
	DIRECTEUR D'AGENCE	17	9	1,5%	
	DIRECTEUR D'AGENCE	22	9	3,0%	
	DIRECTEUR D'AGENCE	1	0	0,0%	
	DIRECTEUR D'AGENCE	14	11	1,5%	
	DIRECTEUR D'AGENCE	20	16	3,0%	
	DIRECTEUR D'AGENCE	1	0	0,0%	
	DIRECTEUR D'AGENCE	16	13	1,5%	
	RESP. SERVICE DES RISQUES DE CRÉDITS	1	0	0,0%	
	RESP. SERVICE DES RISQUES DE CRÉDITS	2	2	1,5%	
	RESP. SERVICE DES RISQUES DE CRÉDITS	50	47	3,0%	
	DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES	21	21	1,5%	
	DIRECTEUR D'AGENCE	32	27	1,5%	
	DIRECTEUR D'AGENCE	1	0	0,0%	
	RESPONSABLE SERVICE INSPECTION	1	0	0,0%	
	RESPONSABLE SERVICE INSPECTION	2	1	1,5%	
	RESPONSABLE SERVICE INSPECTION	3	3	1,5%	
	RESPONSABLE SERVICE INSPECTION	25	20	1,5%	
	DIRECTEUR D'AGENCE	1	0	0,0%	
	DIRECTEUR D'AGENCE	9	1	1,5%	
	DIRECTEUR D'AGENCE	1	0	0,0%	
	DIRECTEUR D'AGENCE	39	37	3,0%	
	DIRECTEUR DE ZONE	1	0	0,0%	
	DIRECTEUR DE ZONE	47	45	1,5%	
	RESP.SERV.GESTION ADMIN.CRÉDIT	1	0	0,0%	
	RESP.SERV.GESTION ADMIN.CRÉDIT	9	8	0,0%	
	RESP.SERV.TRÉSORERIE	1	0	0,0%	

(Montants en millions de F CFA)

PRETS, AVANCES ET GARANTIES	QUALITE DU BENEFICIAIRE	MONTANT		TAUX D'INTÉRÊT	AUTORISATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
		INITIAL	SOLDE		
	RESP.SERV.TRÉSORERIE	42	40	1,5%	
	ADJOINT RESP.DÉPT FINANCES	1	0	0,0%	
	ADJOINT RESP.DÉPT FINANCES	26	17	1,5%	
	ADJOINT RESP.DÉPT FINANCES	11	2	3,0%	
	DIRECTEUR D'AGENCE	1	0	0,0%	
	DIRECTEUR D'AGENCE	7	2	1,5%	
	DIRECTEUR D'AGENCE	30	14	3,0%	
	DIRECTEUR D'AGENCE	7	6	1,5%	
	DIRECTEUR D'AGENCE	2	2	1,5%	
	DIRECTEUR D'AGENCE	22	17	3,0%	
	DIRECTEUR D'AGENCE	1	0	0,0%	
	DIRECTEUR D'AGENCE	14	4	1,5%	
	DIRECTEUR D'AGENCE	1	0	0,0%	
	DIRECTEUR D'AGENCE	8	2	1,5%	
	DIRECTEUR D'AGENCE	27	2	3,0%	
	RESP.DÉPT INFORMATIQUE, PRODUCTION BANCAIRE GESTION DES PROJETS	1	0	0,0%	
	RESP.DÉPT INFORMATIQUE, PRODUCTION BANCAIRE ET GESTION DES PROJETS	25	19	1,5%	
	RESP.SERV.INFRASTRUCTURE RÉSEAU ET TÉLÉCOMS	1	0	0,0%	
	DIRECTEUR D'AGENCE	12	8	1,5%	
	DIRECTEUR D'AGENCE	1	0	0,0%	
	DIRECTEUR D'AGENCE	2	2	1,5%	
	DIRECTEUR D'AGENCE	15	10	1,5%	
	DIRECTEUR DE LA CONFORMITÉ	12	11	1,5%	
	DIRECTEUR DE LA CONFORMITÉ	28	26	1,5%	
	DIRECTEUR D'AGENCE	19	18	1,5%	
	DIR. ADJ. DES AFFAIRES JURIDIQUES	9	7	1,5%	
	DIR. ADJ. DES AFFAIRES JURIDIQUES	17	15	1,5%	
	DIR.ADJ. DES AFFAIRES JURIDIQUES	46	40	3,0%	
	ADJ.RESP.SERV.GESTION ADMIN. DE CRÉDIT	1	0	0,0%	
	ADJ.RESP.SERV.GESTION ADMIN. DE CRÉDIT	8	6	1,5%	
	ADJ.RESP.SERV.GESTION ADMIN. DE CRÉDIT	26	18	3,0%	
	ADJ.DIR.GESTION PRÉVENTIVE DES RISQUES	2	2	1,5%	
	ADJ.DIR.GESTION PRÉVENTIVE DES RISQUES	1	0	0,0%	
	ADJ.DIR.GESTION PRÉVENTIVE DES RISQUES	10	7	1,5%	
	ADJ.DIR.GESTION PRÉVENTIVE DES RISQUES	22	7	3,0%	
	DIRECTEUR D'AGENCE	1	0	0,0%	
	DIRECTEUR D'AGENCE	15	12	1,5%	
	RESP.DPT. GEST.RISQUES	1			

(Montants en millions de F CFA)

PRETS, AVANCES ET GARANTIES	QUALITE DU BENEFICIAIRE	MONTANT		TAUX D'INTÉRÊT	AUTORISATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
		INITIAL	SOLDE		
	RESP.DPT. GEST.RISQUES	36	35	1,5%	
	DIRECTEUR D'AGENCE	1	0	0,0%	
	DIRECTEUR D'AGENCE	1	1	1,5%	
	DIRECTEUR D'AGENCE	40	38	3,0%	
	DIRECTEUR D'AGENCE	1	0	0,0%	
	DIRECTEUR D'AGENCE	26	24	1,5%	
	RESP. SERV.GESTION DU PATRIMOINE ET BAUX	1	0	0,0%	
	RESP. SERV.GESTION DU PATRIMOINE ET BAUX	7	7	1,5%	
	RESP. SERV.GESTION DU PATRIMOINE ET BAUX	35	26	3,0%	
	DIRECTEUR D'AGENCE	1	0	0,0%	
	DIRECTEUR D'AGENCE	16	12	1,5%	
	DIRECTEUR D'AGENCE	1	0	0,0%	
	DIRECTEUR D'AGENCE	2	2	1,5%	
	DIRECTEUR D'AGENCE	29	27	3,0%	
	DIRECTEUR D'AGENCE	2	2	1,5%	
	DIRECTEUR D'AGENCE	19	17	1,5%	
	RESPONSABLE SERVICE PRÉ-CONTENTIEUX	1	0	0,0%	
	RESPONSABLE SERVICE PRÉ-CONTENTIEUX	20	19	1,5%	
	DIRECTEUR JURIDIQUE	1	0	0,0%	
	DIRECTEUR JURIDIQUE	30	10	3,0%	
	DIRECTEUR JURIDIQUE	32	26	1,5%	
	ADJ.RESP.SERV.OPÉRATIONS DOMESTIQUES	1	0	0,0%	
	ADJ.RESP.SERV.OPÉRATIONS DOMESTIQUES	4	3	1,5%	
	ADJ.RESP.SERV.OPÉRATIONS DOMESTIQUES	11	11	1,5%	
	DIRECTEUR D'AGENCE	1	0	0,0%	
	DIRECTEUR D'AGENCE	2	1	1,5%	
	DIRECTEUR D'AGENCE	13	11	1,5%	
	DIRECTEUR D'AGENCE	1	0	0,0%	
	DIRECTEUR D'AGENCE	3	2	1,5%	
	DIRECTEUR D'AGENCE	4	2	1,5%	
	DIRECTEUR D'AGENCE	14	4	3,0%	
	RESPONS. DU DÉPT. DE L'ORGANISATION	1	0	0,0%	
	RESP. DU DÉPT. DE L'ORGANISATION	21	6	3,0%	
	RESPONS. DU DÉPT. DE L'ORGANISATION	27	23	1,5%	
	RESP.SERV.MONÉTIQUE ET MULTIMÉDIA	12	7	1,5%	
	DIR.MARKETING ET COM.	20	19	1,5%	
	DIR.MARKETING ET COM.	35	14	3,0%	
	DIR.ANIMATION COMMERCIALE	19	18	1,5%	
	DIR.ANIMATION COMMERCIALE	1	0	0,0%	
	DIR.ANIMATION COMMERCIALE	22	18	1,5%	

(Montants en millions de F CFA)

PRETS, AVANCES ET GARANTIES	QUALITE DU BENEFICIAIRE	MONTANT		TAUX D'INTÉRÊT	AUTORISATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
		INITIAL	SOLDE		
DIR.ANIMATION COMMERCIALE		1	0	0,0%	
DIR.ANIMATION COMMERCIALE		39	18	3,0%	
RESP.SERV.SYSTÈMES SÉCURITÉ		1	0	0,0%	
RESP.SERV.SYSTÈMES SÉCURITÉ		26	19	1,5%	
DIRECTEUR DE ZONE		3	2	1,5%	
DIRECTEUR DE ZONE		1	0	0,0%	
DIRECTEUR DE ZONE		14	12	1,5%	
DIRECTEUR DE ZONE		35	22	3,0%	
DIRECTEUR D'AGENCE		37	36	3,0%	
DIRECTEUR DE LA PRODUCTION BANCAIRE		37	15	3,0%	
DIRECTEUR DE LA PRODUCTION BANCAIRE		45	35	1,5%	
RESP.SERV.GESTION ACTIFS HORS EXPLOITATION		15	13	1,5%	
RESP.SERV.GESTION ACTIFS HORS EXPLOITATION		1	0	0,0%	
RESP.SERV.GESTION ACTIFS HORS EXPLOITATION		17	6	3,0%	
DIRECTEUR D'AGENCE		1	0	0,0%	
DIRECTEUR D'AGENCE		25	20	1,5%	
DIRECTEUR D'AGENCE		1	0	0,0%	
DIRECTEUR D'AGENCE		22	22	1,5%	
DIRECTEUR D'AGENCE		1	0	0,0%	
DIRECTEUR D'AGENCE		12	4	3,0%	
DIRECTEUR D'AGENCE		17	15	1,5%	
DIRECTEUR D'AGENCE		1	0	0,0%	
DIRECTEUR D'AGENCE		15	13	1,5%	
DIRECTEUR D'AGENCE		1	0	0,0%	
DIRECTEUR D'AGENCE		42	40	3,0%	
DIR.INFORMATIQUE ET TÉLÉCOMMUNICATION		30	29	1,5%	
DIRECTEUR D'AGENCE		1	0	0,0%	
DIRECTEUR D'AGENCE		18	18	1,5%	
DIRECTEUR D'AGENCE		18	14	1,5%	
ADJ.DF ET RESPONSABLE DÉPT FINANCES		15	6	1,5%	
RESP. SERV. FORM. ET DÉVELOP. DES RH		18	14	1,5%	
RESP. SERV. FORM. ET DÉVELOP. DES RH		1	1	1,5%	
RESP. SERV. FORM. ET DÉVELOP. DES RH		1	0	0,0%	
RESP. SERV. FORM. ET DÉVELOP. DES RH		14	7	3,0%	
DIRECTEUR D'AGENCE		1	0	0,0%	
RESP.DÉPT ETUDES ET ANALYSE DE CRÉDITS		1	0	0,0%	
RESP.DÉPT ETUDES ET ANALYSE DE CRÉDITS		29	4	1,5%	
DIRECTEUR DU CENTRE D'AFFAIRES		14	7	0,0%	
DIRECTEUR D'AGENCE		1	0	0,0%	
DIRECTEUR D'AGENCE		40	39	3,0%	

(Montants en millions de F CFA)

PRETS, AVANCES ET GARANTIES	QUALITE DU BENEFICIAIRE	MONTANT		TAUX D'INTÉRÊT	AUTORISATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
		INITIAL	SOLDE		
	DIRECTEUR D'AGENCE	1	0	0,0%	
	DIRECTEUR D'AGENCE	25	23	1,5%	
	DIR.ADJ.CONTRÔLE PERMANENT	24	22	1,5%	
	DIR.RECOUVREMENT ET DU CONTENTIEUX	19	18	1,5%	
	DIR.RECOUVREMENT ET DU CONTENTIEUX	1	0	0,0%	
	DIR.RECOUVREMENT ET DU CONTENTIEUX	35	13	3,0%	
	RESP. SERV. GESTION DU PARC AUTO ET SUIVI DES CHANTIERS	1	0	0,0%	
	RESP. SERV. GESTION DU PARC AUTO ET SUIVI DES CHANTIERS	1	1	1,5%	
	RESP. SERV. GESTION DU PARC AUTO ET SUIVI DES CHANTIERS	8	6	1,5%	
	RESP. SERV. GESTION DU PARC AUTO ET SUIVI DES CHANTIERS	14	10	3,0%	
	RESP. SERV.ARCHIVES DOC. GEST.COURRIERS ET CHÉQUIERS	1	0	0,0%	
	RESP. SERV.ARCHIVES DOC. GEST.COURRIERS ET CHÉQUIERS	2	2	1,5%	
	RESP. SERV.ARCHIVES DOC. GEST.COURRIERS ET CHÉQUIERS	31	29	3,0%	
	ADJ. AU RESP. DÉPART.DES MOYENS GÉNÉRAUX	21	6	1,5%	
	DIRECTEUR D'AGENCE	1	0	0,0%	
	DIRECTEUR D'AGENCE	5	3	1,5%	
	DIRECTEUR D'AGENCE	13	11	1,5%	
	RESP.SERV.SÉCURITÉ FINANCIÈRE	1	0	1,5%	
	RESP.SERV.SÉCURITÉ FINANCIÈRE	1	0	1,5%	
	RESP.SERV.SÉCURITÉ FINANCIÈRE	1	0	0,0%	
	RESP.SERV.SÉCURITÉ FINANCIÈRE	1	1	1,5%	
	RESP.SERV.SÉCURITÉ FINANCIÈRE	6	2	3,0%	
	RESP.SERV.SÉCURITÉ FINANCIÈRE	25	20	1,5%	
	RESP.SERV.OPÉR.INTERNATIONALES	12	10	1,5%	
	DIRECTEUR DE ZONE	1	0	0,0%	
	DIRECTEUR DE ZONE	20	19	1,5%	
	DIRECTEUR DE ZONE	40	17	3,0%	
	DIRECTEUR D'AGENCE	1	0	0,0%	
	DIRECTEUR D'AGENCE	17	15	1,5%	
	DIRECTEUR DE LA CLIENTÈLE INSTITUTIONNELLE	18	16	1,5%	
	DIRECTEUR DE LA CLIENTÈLE INSTITUTIONNELLE	39	22	3,0%	
	DIRECTEUR D'AGENCE	6	4	1,5%	
	DIRECTEUR D'AGENCE	11	9	1,5%	
	DIRECTEUR D'AGENCE	1	1	0,0%	

(Montants en millions de F CFA)

PRETS, AVANCES ET GARANTIES	QUALITE DU BENEFICIAIRE	MONTANT		TAUX D'INTÉRÊT	AUTORISATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
		INITIAL	SOLDE		
	RESPONSABLE SÉCURITÉ	1	0	0,0%	
	RESPONSABLE SÉCURITÉ	1	1	1,5%	
	RESPONSABLE SÉCURITÉ	1	1	1,5%	
	RESPONSABLE SÉCURITÉ	16	14	1,5%	
	DIRECTEUR D'AGENCE	20	18	1,5%	
	DIRECTEUR D'AGENCE	0	0	0,0%	
	DIRECTEUR D'AGENCE	4	3	1,5%	
	DIRECTEUR D'AGENCE	18	17	1,5%	
	CHEF SERV. CONTRÔLE FINANCIER	1	0	0,0%	
	CHEF SERV. CONTRÔLE FINANCIER	7	7	1,5%	
	CHEF SERV. CONTRÔLE FINANCIER	46	35	3,0%	
	RESP.SERV.ADMIN.RÉMUN.PERSONNEL	16	13	1,5%	
	RESP. SECRETARIAT D'ENTREPRISE	1	0	0,0%	
	RESP. SECRETARIAT D'ENTREPRISE	2	2	1,5%	
	RESP. SECRETARIAT D'ENTREPRISE	8	6	1,5%	
	RESP. SECRETARIAT D'ENTREPRISE	34	22	3,0%	
	DIRECTEUR D'AGENCE	15	2	1,5%	
	DIRECTEUR D'AGENCE	1	0	0,0%	
	DIRECTEUR D'AGENCE	20	16	1,5%	
	DIRECTEUR D'AGENCE	6	4	3,0%	
	DIRECTEUR D'AGENCE	24	23	1,5%	
	DIRECTEUR D'AGENCE	1	0	0,0%	
	ADJOINT DIRECTEUR DE LA PRODUCTION	15	12	1,5%	
	ADJOINT DIRECTEUR DE LA PRODUCTION	29	13	3,0%	
	DIRECTEUR DE ZONE	14	12	3,0%	
	DIRECTEUR DE ZONE	34	28	1,5%	
	DIRECTEUR D'AGENCE	25	24	1,5%	
	DIRECTEUR DE LA GEST. PRÉV. RISQUES	9	1	1,5%	
	DIRECTEUR DE LA GEST. PRÉV. RISQUES	26	8	1,5%	
	RESP.DÉPT DES MOYENS GÉNÉRAUX	1	0	0,0%	
	RESP.DÉPT DES MOYENS GÉNÉRAUX	1	1	0,0%	
	RESP.DÉPT DES MOYENS GÉNÉRAUX	2	1	1,5%	
	RESP.DÉPT DES MOYENS GÉNÉRAUX	2	1	1,5%	
	RESP.DÉPT DES MOYENS GÉNÉRAUX	34	13	1,5%	
	DIR.CONTRÔLE PERMANENT	1	0	0,0%	
	DIR.CONTRÔLE PERMANENT	22	21	1,5%	
	DIR.CONTRÔLE PERMANENT	26	21	3,0%	
AVANCES					
GARANTIES		6	6		
	ACTIONNAIRE	6	6		

(Montants en millions de F CFA)

4.24. Les opérations réalisées avec les parties liées

Les parties liées sont traitées dans la note annexe 4.24. Elles comprennent :

- les entités que l'établissement déclarant contrôle directement ou non (filiales, coentreprises) ou sur lesquelles l'établissement déclarant exerce une influence notable (participation représentant au moins 20% du capital de la structure émettrice)
- les entités liées aux dirigeants et principaux actionnaires.

Compte tenu des limitations d'ordre prudentiel, les filiales des établissements assujettis devraient être des établissements de crédit, tandis que les coentreprises devraient être constituées notamment d'entités dont l'activité se trouve dans le prolongement de celle de l'établissement déclarant ou du groupe auquel il appartient, conformément aux dispositions de l'instruction n°33-11-2016 de la BCEAO relative aux états financiers sous une forme consolidée.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

OPÉRATIONS	FILIALES	CO-ENTREPRISES	AUTRES PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES	ENTITES LIEES AUX ADMINISTRATEURS ET PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	FILIALES	CO-ENTREPRISES	AUTRES PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES	ENTITES LIEES AUX ADMINISTRATEURS ET PRINCIPAUX ACTIONNAIRES
ACTIF								
PRÊTS, AVANCES ET TITRES				13 330				19 952
COMPTES ORDINAIRES DÉBITEURS				217				1 468
PRÊTS				13 098				18 484
TITRES				15				
AUTRES ACTIFS				36				92
TOTAL	0	0	0	13 366	0	0	0	20 043
PASSIF								
DÉPÔTS				5 828				36 413
COMPTE ORDINAIRES CRÉDITEURS				4 044				5 353
AUTRES EMPRUNTS								26 619
DETTES REPRÉSENTÉES PAR DES TITRES				1 784				4 441
AUTRES PASSIFS								
TOTAL	0	0	0	5 828	0	0	0	36 413
ENGAGEMENTS HORS BILAN DONNÉS								
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNÉS								
ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNÉS								
TOTAL	0	0	0	0	0	0	0	0
PRODUITS ET CHARGES								
INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS				998				936
INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES				509				488
COMMISSIONS (PRODUITS)				122				
COMMISSIONS (CHARGES)				258				
AUTRES PRODUITS								
AUTRES CHARGES				1 290				
TOTAL NET	0	0	0	-938	0	0	0	448

(Montants en millions de F CFA)

4.25. Les comptes de la clientèle

La note annexe 4.25 est de nature statistique. Elle renseigne sur les différents comptes ouverts par l'établissement déclarant, par nature et en nombre. Les informations sont indiquées sur l'exercice de référence et l'exercice précédent.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

NOMBRE DE COMPTES DE LA CLIENTÈLE	31/12/17	31/12/18
COMPTES COURANTS	10 866	9 774
COMPTES CHEQUES DES RESIDENTS DE L'ETAT DU DECLARANT		
COMPTES CHEQUES DES RESIDENTS DE L' UMOA	118 251	116 220
COMPTES CHEQUES DES RESIDENTS DU RDM		
COMPTES D'EPARGNE	380 363	416 719
COMPTES À TERME	1 783	1 736
BON DE CAISSE		
AUTRES COMPTES DE DÉPÔTS	11 926	17 947

(Montants en millions de F CFA)

4.26. Le réseau

La note annexe 4.26 renferme des données statistiques qui renseignent sur la présence géographique de l'établissement déclarant, à travers les guichets (permanents, périodiques, automates), les bureaux de représentation, les succursales et les agences à l'étranger.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

RÉSEAU	31/12/17	31/12/18
GUICHETS PERMANENTS	49	49
GUICHETS PERIODIQUES		
DISTRIBUTEURS / GUICHETS AUTOMATIQUES DE BANQUE	74	81
SUCCURSALES ET AGENCES A L'ETRANGER		
BUREAUX DE REPRÉSENTATION		

4.27. Les effectifs, la masse salariale et le personnel extérieur

La note annexe 4.27 est présentée en deux parties, distinguant le personnel propre de l'établissement déclarant et le personnel extérieur, facturé par des sociétés ad hoc de personnel temporaire, dont dépendent les agents en question.

Ce montage juridique masque la réalité économique d'un apport de travail. D'où l'intérêt, pour la pertinence de l'analyse, de traiter les charges engagées par l'établissement dans ce cadre comme des charges de personnel.

La note est présentée en faisant ressortir la répartition des effectifs selon la nationalité du personnel et la qualification, notamment les cadres et assimilés, les techniciens et assimilés, les agents de maîtrise, les employés et les ouvriers.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

PERSONNEL PROPRE	EFFECTIFS						MASSE SALARIALE									
	ÉTAT DU DÉCLARANT		UMOA		RDM		TOTAL		ÉTAT DU DÉCLARANT		UMOA		RDM		TOTAL	
	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F
CADRES ET ASSIMILÉS	49	20	2	1	1		52	21	1 523	709	278	47	31		1 832	756
TECHNICIENS ET ASSIMILÉS																
AGENTS DE MAÎTRISE	283	211					283	211	3 312	2 361					3 312	2 361
EMPLOYÉS ET OUVRIERS	53	24					53	24	328	85					328	85
TOTAL	385	255	2	1	1	0	388	256	5 163	3 155	278	47	31		5 472	3 202

PERSONNEL EXTÉRIEUR	EFFECTIFS						CHARGES TOTALES	
	ÉTAT DU DÉCLARANT		UMOA		RDM		TOTAL	
	M	F	M	F	M	F	M	F
CADRES ET ASSIMILÉS								
TECHNICIENS ET ASSIMILÉS								
AGENTS DE MAÎTRISE								
EMPLOYÉS ET OUVRIERS								
TOTAL	0	0	0	0	0	0	0	0

(Montants en millions de F CFA)